



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 094-20

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché F19019 relatif à la réalisation de prestations de nettoyage des locaux de Grand Chambéry

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 094-20

objet **RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché F19019 relatif à la réalisation de prestations de nettoyage des locaux de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision du 2 mai 2019, le marché de nettoyage de petits sites sur le bassin chambérien et le nettoyage de l'antenne des Bauges, attribué à la société Atalian Propreté Rhône-Alpes.

En décembre 2019, un premier avenant a été conclu de façon à prendre en considération le retrait des deux sites situés dans les Bauges, suite à des difficultés de recrutement d'agents en local et en conséquence des prestations jugées insatisfaisantes. Ces retraits de sites ont induit une moins-value de 11 783,16 € HT.

A ce jour, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, il convient d'établir un nouvel avenant afin de prendre en compte les prestations supplémentaires mises en place. En effet, afin de répondre aux exigences d'hygiène dans ce contexte, il a été nécessaire d'augmenter le nombre de passages sur les sites faisant l'objet du présent marché (déchetteries et maison des syndicats). Ces prestations supplémentaires représentent un surcoût de 36 910 € HT.

En parallèle, le nettoyage des parties communes du pôle d'échanges multimodal est retiré du marché, le nettoyage étant repris par la locataire depuis le 1^{er} juin 2020.

Avec l'ensemble de ces ajustements, le nouveau montant du marché s'élève à 73 422,74 € HT, au lieu de 54 415,90 € HT, soit une augmentation de 34,9 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché F19019 relatif à la réalisation de prestations de nettoyage de locaux de Grand Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 094-20

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 2 au marché F19019 relatif à la réalisation de prestations de nettoyage des locaux de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	03 décembre 2020
Annexe(s) :	avenant nettoyage

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24487H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24487H1

Date de transmission en Préfecture :	09 décembre 2020
Date de réception en Préfecture :	09 décembre 2020
Période d'affichage :	du au